

Faisant suite au décret n° 2023-1400 du 29 décembre 2023 relatif aux modalités de publication des indicateurs relatifs à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et aux actions mises en œuvre pour réduire les inégalités dans les établissements d'enseignement supérieur, ENSTA Bretagne publie les chiffres suivants :

Indicateurs quantitatifs 2024		Cycle ingénieur	Master	Mastère Spécialisé
Part des femmes candidates		17,46%	15,33%	19,00%
Part des femmes inscrites		21,34%	25,00%	23,68%
Part des femmes boursières		21,30%	0,00%	NC
Part des femmes diplômées		25,57%	42,22%	22,50%
Part des doctorantes en 1e année	Sciences exactes et application	19,80%		
	Sciences humaines et sociales	50%		
Part des doctorantes en première année de doctorat et ayant obtenu un financement pour leur thèse		100%		
Part des doctorantes ayant soutenu une thèse	Sciences exactes et application	27,80%		
	Sciences humaines et sociales	0%		
Part des femmes en emploi un an après être diplômées		100%		
Salaire moyen F/H		Femmes : 40 800 euros/ Hommes : 44 100 euros		
Part des femmes dans les jurys de 3 personnes ou plus		33%		
Part des femmes parmi les responsables d'associations sportives et étudiantes		24,20%		

NC: non concerné

Indicateurs qualitatifs 2024	
Existence d'un guide visant à sensibiliser les jurys constitués pour l'accès aux formations d'enseignement supérieur aux risques de discrimination	Géré en partie par le CMT. En cours d'élaboration pour les jurys d'admission sur dossier
Existence d'un dispositif d'accompagnement des étudiants, notamment de type mentorat ou tutorat	oui
Existence d'un dispositif d'accompagnement à la parentalité à destination des étudiants et étudiantes	non
Existence de formations à l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les stéréotypes et les discriminations, proposées par l'établissement à destination des étudiants	oui
Nombre et type d'actions de communication visant à favoriser l'implication de tous les étudiants et l'appropriation des enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes	<p>5 actions par an :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation systématique sur les responsabilités des employeurs en matière d'égalité.</li> <li>- Formation recruter sans discriminer.</li> <li>- Théâtre forum dans le cadre du cursus tronc commun SHS pour savoir comment réagir face à des propos et comportements sexistes dans un collectif de travail.</li> <li>- Distribution chaque année à la rentrée de plaquettes "NON aux violences sexuelles et sexistes".</li> </ul>